

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

Présents : MM. CASELLAS, ABADIE, CUXAC, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENNA, PONS, RAMONEDA, SCHNEIDER, SOUM, TISSOT, VAYA.

Procuration : Mr COLIN à Mr TISSOT

Excusé : Mr LORENZO

Secrétaire de Séance : Mme ABADIE Catherine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 30 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

1) 2^{ème} et 3^{ème} REVISIONS SIMPLIFIEES DU P.O.S. :

Suite aux délibérations en date du 3 novembre 2008 et du 21 septembre 2009, prescrivant les 2^{ème} et 3^{ème} révisions simplifiées du P.O.S., une enquête publique conjointe pour les deux dossiers s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre 2009.

Aucune remarque par le public n'a été émise au cours de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sur les deux projets.

Le conseil municipal approuve les dossiers n° 2 et n° 3 des révisions simplifiées du P.O.S.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) DEMANDE D.G.E. 2010 :

La 1^{ère} tranche de l'opération du complexe sportif n'ayant pas été retenue dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, ce dossier sera représenté au titre de la D.G.E. 2010.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) DEMANDES DE SUBVENTION 2010 :

a) Complexe Sportif – Tranche n°2 :

La 1^{ère} tranche a été subventionnée par la REGION (108.000 €) et le DEPARTEMENT (100.000 €, annonce orale) dans le cadre des contrats aggro Région/Département.

Au titre de l'exercice 2010, le dossier de la 2^{ème} tranche, d'un montant de 554.500 € HT, sera déposé auprès de la C.A.C., au titre des contrats aggro.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

b) Groupe Scolaire :

Le dossier de demande de subvention d'un montant de 26.000 € HT, concerne :

- la réfection de vitrages et pose de volets roulants à l'école maternelle : 16.930 € HT
- la réfection de peintures (2 classes) et changement du lino (couloir) à l'école primaire : 5.446 € HT,
- des travaux effectués en régie : 3.624 € HT

c) Travaux de voirie :

Un programme de réfection de voies est prévu pour un montant de 63.100 € HT.

d) Restauration de l'église :

Il s'agit de la 6^{ème} tranche d'un montant de 129.353 € HT (honoraires architecte compris). Elle concerne la restauration de la façade NORD, la révision des couvertures, la réfection de gouttières et descentes de la façade OUEST, le changement de menuiseries.

../..

Ces trois programmes d'investissement seront transmis auprès de Monsieur le Conseiller Général, Mr Marc DEBLONDE.

Le dossier de l'église sera également déposé auprès de la D.R.A.C. et du Conseil Régional.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) CONVENTION A.T.E.S.A.T. (Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) :

La précédente convention 2006-2009 arrive à son terme au 31.12.2009. Les services de la DDEA nous ayant informé de l'éligibilité de la commune à cette mission, il est procédé à son renouvellement.

La rémunération globale et forfaitaire est de 1.505,10 euros.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) VIREMENTS DE CREDIT :

- Budget M14 :
35.000 euros de la ligne 2313-267 (complexe sportif) sur la ligne 2315-040 pour travaux effectués en régie communale.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) C.A.C – BASSIN DE RETENTION – CESSIION DE TERRAIN :

Dans le cadre de la prévention des inondations, la C.A.C. a approuvé par délibération en date du 16 février 2006, le dossier « *Projet des ouvrages n° 2 et n° 3 pour la protection contre les crues de CAZILHAC* ».

Ainsi, un bassin de rétention va être créé sur la commune de PALAJA (secteur de Cazaban). Pour cela, la C.A.C. doit procéder à l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation du projet (acquisitions foncières approuvées lors du conseil communautaire de la C.A.C. le 18 décembre 2009).

Une partie de la parcelle cadastrée Section BB n° 35 appartenant à la commune est concernée par cette opération.

La C.A.C. propose d'acquérir une surface de 530 m2 pour un montant de 238 euros. Cette proposition est validée.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19H30.